

Commune d'  
**ALTECKENDORF**



**Procès-verbal  
des  
Délibérations du Conseil  
Municipal**

**Date de convocation du 27 janvier 2025  
Séance du 3 février 2025**

Sous la présidence de M. Alain HIPP, Maire  
Secrétaire de séance : BURGER Éric  
Elus : 14 - En fonction : 14 - Présents ou représentés : 14

Présents : HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Éric, ENTZMINGER Christelle, SCHMITT Martine, HANSS Éric, MAHLER Rémy, KLEIN Lucie, MATHIS Andréa, MATHIS Toni, SPEICH Nicolas, SCHLEIFER Daniel, GIRARDIN Pierre, STAATH Pascal.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) Élection secrétaire de séance
- 2) Approbation procès-verbal du 12 décembre 2024
- 3) Approbation compte financier unique 2024 Commune
- 4) Approbation compte financier unique 2024 Budget annexe Lotissement  
les Tilleuls
- 5) Demande de subvention 100 ans ALSATIA
- 6) ~~Travaux nouvelle Mairie~~
- 7) Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses  
d'investissements avant le vote des budgets
- 8) Versement dernière acompte à la CCPZ pour le financement du GSI  
d'ALTECKENDORF
- 9) ~~Attribution marché public lotissement les tilleuls~~
- 10) Divers :
  - Acoustique logement et salle plurifonctionnelle

Monsieur le Maire annonce le retrait des points 6 « Travaux nouvelle Mairie » et 9 « Attribution marché public lotissement les tilleuls » en début de séance.

**Accepté à l'unanimité**

*Election du secrétaire de séance : BURGER Éric*

**Approbation du compte-rendu du 12 décembre 2024 – approuvé à l'unanimité.**

**OBJET : 7.1 Décisions budgétaires**

**Approbation du compte financier unique 2024 Commune Alteckendorf**

**DCM01-2025**

La balance générale du compte financier unique 2024 se présente comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses	1 403 508.82 €
Recettes	801 724.40 €
Déficit	- 601 784.42 €

**Investissement :**

Dépenses	1 865 591.90 €
Recettes	2 179 013.18 €
Excédent	313 421.28 €

**Résultat net 2024- Déficit - 288 363.14 €**

**Le Maire quitte la salle pour le vote**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

- Le compte financier unique de l'exercice 2024
- La reprise des résultats comme suit

Excédent d'investissement 2024 : 313 421.28 €

Report de l'excédent antérieur 149 937.53 €

**Solde d'exécution excédentaire cumulé 2024 : 463 358.81€**

Déficit de fonctionnement 2024 : - 601 784.42 €

Report de l'excédent antérieur 803 837.67 €

**Résultat cumulé excédentaire à reporter à la ligne 002 : 202 053.25 €**

Adopté à l'unanimité

**OBJET : 7.1 Décisions budgétaires**

**Approbation du compte financier unique 2024 Budget annexe  
lotissement les Tilleuls**

**DCM02-2025**

La balance générale du compte financier unique 2024 se présente comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses	116 705.86 €
Recettes	116 705.86 €
Excédent	0 €

**Investissement :**

Dépenses	116 705.86 €
Recettes	235 000.00 €
Excédent	118 294.14 €

**Résultat net 2024- Excédent 118 294.14 €**

**Le Maire quitte la salle pour le vote**

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**APPROUVE**

➤ Le compte financier unique de l'exercice 2024

➤ La reprise des résultats

<b>RI- Article 001</b> « excédent reporté » (Excédent investissement)	<b>118 294.14 €</b>
<b>RF-Article 002</b> « excédent reporté » (Excédent de fonctionnement)	<b>0 €</b>

Adopté à l'unanimité

**OBJET : 7.5. Subventions**

**Subvention exceptionnelle 100 ans ALSATIA**

**DCM03-2025**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le mail de Monsieur KRIEGER Jean Marc Président de la société de musique l'ALSATIA, en date du 20 janvier 2025, dans lequel il sollicite une subvention à l'occasion du centenaire de l'ALSATIA pour permettre d'organiser divers évènements et représentations autour de cet anniversaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser une subvention d'un montant de 2 000€ (deux mille Euros) pour cette occasion.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré :**

- **DECIDE** de verser une subvention d'un montant de 2 000€ (deux mille Euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision,
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025.

Pour :13 Abstention : 1

**OBJET : 5.7. Intercommunalité**

**Versement d'un acompte à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour le financement du Groupe Scolaire Intercommunal Nord d'Alteckendorf**

**DCM04-2025**

Monsieur le Maire rappelle la délibération DCM48-2020 du 13 août 2020 approuvant la participation financière prévisionnelle de la Commune d'Alteckendorf, selon le plan de financement présenté à la Conférence des Maires le 03 août 2020, pour le financement du Groupe Scolaire Intercommunal Nord, ainsi que la DCM25-2024 permettant le versement du solde des travaux en 2 versements de 110 117€ sur 2024 et 2025.

Il rappelle l'avenant 1 à la convention de paiement du 23 mai 2022 entre la Communauté de Communes du Pays de la Zorn, les communes d'Alteckendorf, d'Ettendorf, de Grassendorf et de Minversheim modifiant les modalités de versement pour l'ensemble des communes.

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du décompte définitif des travaux fournis par la Communauté de communes du pays de la Zorn et du premier versement réalisé en 2024. La Commune d'Alteckendorf doit un solde de **110 117 €** en 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le versement d'un acompte d'un montant de **110 117€** à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour le financement du Groupe Scolaire Intercommunal,
- **PRECISE** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025 à l'article **2041512**,
- **PRECISE** que conformément à la délibération DCM12-2024 du 11 mars 2024, la durée d'amortissement de ces dépenses est **d'un an**.

Adopté à l'unanimité

**OBJET : 7.1 Décision budgétaire**  
**Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote des budgets.**

**DCM05-2025**

L'article L 1612 - 1 du code général des collectivités prévoit :

*"Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits".*

<b>Montants des crédits de dépenses réelles d'investissement inscrits au budget de l'exercice 2024</b>					
<b>Chapitre ou opération (dépenses réelles)</b> <small>Hors chapitre 02X et 04X et chapitre 16</small>	<b>A</b> <b>Montant des crédits N-1</b>	<b>B</b> <b>Restes à Réaliser (le cas échéant)</b>	<b>C</b> <b>=</b> <b>(A-B)*25 %</b>	<b>D</b> <b>Crédits déjà autorisés par délibération du quart (le cas échéant)</b>	<b>E</b> <b>=</b> <b>C - D</b> <b>Potentiel Maximum</b>
20	5 000,00		1 250,00		1 250,00
204	140 000,00		35 000,00		35 000,00
21	544 628,53	118 000,00	106 657,13	0,00	106 657,13
23	128 000,00		32 000,00		32 000,00
27	235 000,00		58 750,00		58 750,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 052 628,53</b>	<b>118 000,00</b>	<b>233 657,13</b>	<b>0,00</b>	<b>233 657,13</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

- **AUTORISE** le Maire à réaliser les dépenses d'investissement suivantes, avant le vote du budget 2025

<b>Montants des dépenses réelles d'investissement autorisées avant le vote du budget de l'exercice</b>			<b>2025</b>
<b>Acquisitions ou travaux à préciser</b>	<b>Chapitre ou opération</b>	<b>Article</b>	<b>Montant H.T</b>
Accès parcelle 092 section 04 (arrière ancienne mairie)	21	<b>2111</b>	3 285,00
Chemin de jonction rue du pommier rue du Noyer	21	<b>2128</b>	5 785,00
Comptoir accueil Mairie	21	<b>21848</b>	18 000,00
<b>Total</b>			<b>27 070.00</b>

- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2025 lors de son adoption.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables relatives à cette décision.

Adopté à l'unanimité

---